

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-176 du 9 Mai 1989

chargeant le Camarade Girigissou GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme de l'intérim du Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pour compter du 25 Avril 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 25 Avril 1989, le Camarade Girigissou GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Saliou ABOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Mai 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKCU

Ampliations: PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANE 2 CPC 6 PPC 2 MCAT-MJIEPSP
6 AUTRES MINISTRES 14 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC.-ONEPI 3
BN-DAN-FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-